



MA Montbéliard

Le 08 février 2025.

Depuis plusieurs mois, nous constatons une **dérive inquiétante** dans l'utilisation des caméras de surveillance au sein de notre établissement. Le DOCTORANT Directeur ainsi que de son adjoint ont développé une certaine **addiction au voyeurisme** ! Initialement installées pour garantir la sécurité des agents et des personnes détenues placées sous-main de justice, ces caméras sont aujourd'hui utilisées à mauvais escient.

FLICAGE ABUSIF DES AGENTS

Comment expliquer que notre directeur et son adjoint possèdent chacun dans leurs bureaux respectifs des écrans logués en permanence sur la détention ? N'y a-t-il pas une salle de crise pour visionner celles-ci ? N'y a-t-il pas un registre à remplir expliquant le motif et l'heure du visionnage ?

Au sein de notre structure, la direction ne se contente plus d'exploiter les images pour des enquêtes légitimes. Désormais elles sont visionnées à tout va, souvent même en temps réel pour « TRAQUER et FLIQUER » les personnels !

Certains agents étant même contactés en temps réel à l'étage par le DOCTORANT ou son adjoint pour leur demander : « Pourquoi les claquettes d'un détenu sont sur la coursive ? Pourquoi vous ne portez pas votre gilet par lame ? ».

Est-il nécessaire de rappeler que nous sommes des professionnels, pas des délinquants ? Cette pratique installe un climat de suspicion permanente, totalement contre-productif et anxiogène ! Nous avons assez de choses à gérer à l'étage pour alimenter votre syndrome voyeuriste digne de LOFT STORY !

UTILISATION ARBITRAIRE DES IMAGES

Un agent a eu la désagréable surprise de recevoir à son domicile, durant son arrêt de travail, une demande d'explication accompagnée d'une image tirée d'une caméra alors qu'aucun incident en détention n'avait eu lieu !

Pendant ce temps, les véritables problèmes de sécurité au sein de l'établissement que sont le manque de moyens et de personnels restent, encore et toujours, ignorés malgré nos multiples avertissements ! Votre perversion passe donc avant vos obligations !

Sa Seigneurie ne peut continuellement marcher sur les personnels et venir ensuite leur faire la morale en parlant de déontologie et de respect en ignorant quelles sont les siennes ! Il serait préférable de balayer devant votre porte plutôt que de chercher à dissimuler votre propre poussière sous le tapis

UNE ATTEINTE AUX DROITS PUNISSABLE PAR LA LOI !

Rappelons encore une fois que la vidéosurveillance est encadrée par la loi (Arrêté du 13 mai 2013 et rapport de la CNIL RU31). Son usage doit être proportionné, justifié et ne pas servir à épier de manière abusive et permanente les personnels.

La loi légitime l'utilisation des caméras dans le cadre de la prévention des incidents, du maintien de l'ordre, des interventions en cas d'alerte ou des situations d'urgences, des enquêtes administratives ou judiciaires après un incident et pour la protection des détenus vulnérables.

La question légitime à poser est donc : LA DIRECTION SE CONSIDERE T'ELLE COMME ÉTANT AU DESSUS DES LOIS ?

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de la MA Montbéliard va saisir la CNIL afin de dénoncer ces pratiques !

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de la MA Montbéliard exige :

- Un cadrage clair de l'utilisation des images, conforme à la réglementation !
- La fin du visionnage abusif et du flicage des agents !
- Une transparence totale sur ceux qui accède aux images et dans quelles conditions par le biais des registres !
- Un recadrage du directeur et de son adjoint pour leurs déviances voyeuristes !

Le bureau local UFAP UNSa Justice